



## **DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**

*Valant règlement de consultation*

### **CAMPAGNE PHOTO ET VIDÉO POUR LA VALORISATION DE LA MYRTILLE SAUVAGE DU MASSIF CENTRAL**

#### **1. Dénomination des cocontractants**

##### **Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

##### **Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

#### **2. Procédure de passation**

Les prestations demandées donnent lieu à un marché alloti passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

#### **3. Contexte de la consultation**

##### **a) *Contexte et enjeux autour de la myrtille sauvage du massif central***

**Fruit emblématique de nombreux territoires du Massif central, la myrtille sauvage constitue une ressource complémentaire pour des exploitations agricoles d'élevage et sa gestion contribue au maintien de milieux ouverts remarquables, à la préservation de paysages caractéristiques et à l'organisation de filières locales.**

Constitutives de la biodiversité des territoires concernés et pour partie classées habitats d'intérêt communautaire, les landes à myrtille sauvage (*Vaccinium myrtillus*) sont aussi une double ressource pour l'activité agricole : l'alimentation des troupeaux par le pâturage ovin ou bovin d'une part, et d'autre part la cueillette des myrtilles sauvages. Cette activité, chargée d'une solide dimension culturelle pour les habitants des territoires concernés, peut permettre une forte plus-value économique tout en diversifiant les revenus.

Cependant, alors que la demande est forte et les prix de vente attractifs pour les acteurs économiques, l'offre actuelle ne permet pas de répondre à la demande. Plusieurs raisons sont identifiées :

- Les conséquences du changement climatique, sur une ressource sauvage très dépendante des aléas du climat, rendent les revenus plus irréguliers et ne facilitent pas la structuration des acteurs économiques autour d'outils de valorisation ou de reconnaissance ;
- L'apparition, comme sur d'autres espèces fruitières, du ravageur *Drosophila suzukii* qui peut causer des pertes importantes sur les fruits et contraindre à une cueillette précoce ;

- L'évolution des pratiques de pâturage, classiquement la déprise pastorale liée aux difficultés de l'élevage, a entraîné un enrichissement des landes, néfaste aux myrtilliers sauvages, mais il peut s'agir aussi de surpâturage sur certains secteurs ;
- L'abandon localement des pratiques de cueillette en lien avec des difficultés de sécurisation du foncier ;
- La forte concurrence d'autres pays européens (Europe du Nord et de l'Est) sur les marchés économiques ;
- Les plantations mono-spécifiques de résineux qui, ne laissant plus passer suffisamment de lumière, empêche le maintien des landes à myrtille sous couvert boisé.

**Pour autant, malgré ces difficultés, qui s'expriment d'ailleurs différemment selon les territoires, un potentiel intéressant existe toujours sous réserve notamment de mieux identifier, valoriser et diffuser, auprès des propriétaires – agriculteurs – cueilleurs – acheteurs, les pratiques d'entretien des landes à myrtille les plus adaptées.**

**b) Le passage d'initiatives locales à un projet « myrtille sauvage du massif central »**

**Quatre Parcs naturels régionaux - Livradois Forez, Millevaches en Limousin, Monts d'Ardèche, Pilat –, faisant le constat que les initiatives lancées à l'échelle locale n'étaient plus suffisantes pour faire projet, ont souhaité se regrouper pour construire un programme d'actions efficace : ainsi est né le projet « Myrtille sauvage du Massif central ».** La seconde phase du programme d'action (2023-2027) s'articule lui aussi autour de 4 axes :

- Identifier, via un réseau de parcelles expérimentales, des itinéraires techniques favorables au maintien ou reconquête des landes à myrtille sauvage ;
- Valoriser la myrtille sauvage comme une ressource du Massif central, auprès des opérateurs de la filière et des consommateurs → **le présent appel d'offres s'inscrit dans cet axe de travail** ;
- Favoriser les échanges, la capitalisation et diffusion des expériences : l'animation d'un projet de territoire dans un cadre collectif ;
- Un quatrième axe transversal permettant l'animation et la coordination du programme à l'échelle du Massif central est également développé.

**4. Objet de la prestation**

**a) Description des 2 lots**

Les 4 Parcs naturels régionaux (Livradois Forez - chef de file, Millevaches en Limousin, Monts d'Ardèche, Pilat) réunis au sein du projet « Préservation et valorisation de la myrtille sauvage du Massif Central) souhaitent se doter :

- de photographies pour disposer d'un fond iconographique leur permettant de mettre en lumière la myrtille sauvage du Massif central et ses enjeux (**Lot 1 – Campagne photo**). Le détail du contenu attendu est détaillé en **Annexe 1**.
- de vidéos leur permettant de faire connaître la myrtille sauvage du Massif central et ses enjeux (**Lot 2 - Vidéos**). Le détail du contenu attendu est détaillé en **Annexe 2**.

Un candidat peut répondre à un ou plusieurs lots.

**b) Calendrier prévisionnel de la mission**

Lot	Date de début	Date de fin
1	1 <sup>er</sup> mars 2025	30 novembre 2025
2	1 <sup>er</sup> mars 2025	30 novembre 2025

Le prestataire est invité à tenir compte, dans sa proposition, des dates suivantes :

- 25 mars 2025 (après-midi) : réunion de cadrage de la mission avec le comité technique
- 2 août 2025 : Marché de la myrtille de Meziilhac (07)
- 15 août 2025 : Fête de la myrtille au Col du Béal à Saint-Pierre-la-Bourlhonne (63)

- Octobre 2025 : voyage d'étude dans les Monts du Forez (accueil des parties prenantes du projet myrtille sauvage du Massif central).

Même si cela varie d'une année et d'un Parc à l'autre, la myrtille sauvage démarre en général sa floraison entre avril et mai, et la cueillette s'étend de tout début juillet à septembre. Dans l'hypothèse où 2025 serait une très mauvaise année pour la cueillette de la myrtille, le calendrier pourra être amené à évoluer.

### **c) Relations avec le(s) commanditaire(s)**

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez est le chef de file de l'appel d'offres. C'est avec lui que le prestataire traitera de l'ensemble des questions administratives et financières liées à la mission.

Néanmoins, les 3 autres Parcs (Millevaches en Limousin, Pilat et Monts d'Ardèche) sont partie prenante du déroulé du projet et mettent à disposition chacun un référent technique qu'il conviendra d'associer. Nous nous réunissons régulièrement en comité technique (visio essentiellement, présentiel de temps en temps) ; ce comité constituera l'instance de suivi et de validation des travaux du présent appel d'offres.

#### Pour le Lot 1 – Campagne photo :

Le prestataire proposera une organisation prévoyant notamment :

- une rencontre de cadrage au démarrage de la mission (préférentiellement en visio) ;
- des points téléphoniques avec chaque référent technique Parc pour l'organisation du ou des déplacements sur le territoire Parc concerné, ce afin de convenir d'une liste de contacts des personnes à mobiliser et des lieux et dates de prise de vue à privilégier ;
- un nouvel échange de cadrage (par mail ou visio, à convenir avec le commanditaire) avant l'été (période à laquelle la plupart des photos seront réalisées) pour partager et valider ensemble les premières prises de vue réalisées et répondre aux éventuelles interrogations du prestataire.

#### Pour le Lot 2 – Vidéos :

Le prestataire proposera une organisation prévoyant notamment :

- une rencontre de cadrage au démarrage de la mission (préférentiellement en visio) qui fixera les modalités d'échanges et de suivi, ainsi que le planning opérationnel
- plusieurs aller/retour (par mail ou visio, à convenir avec le commanditaire) pour construire et valider les propositions de scénario ;
- une fois le synopsis validé, des points téléphoniques avec chaque référent technique Parc pour l'organisation du ou des déplacements sur le territoire Parc concerné, ce afin de convenir d'une liste de contacts des personnes à mobiliser et des lieux de prise de vue à privilégier ;
- pendant la phase de montage, des visionnages partiels seront proposés pour valider l'avancement du travail et son adéquation par rapport au présent cahier des charges.

### **d) Aspects techniques des prises de vue (communs aux 2 lots)**

La mise en scène et les recherches éventuelles nécessaires aux prises de vue (vêtements, objets, décors, etc.) seront assurées par le prestataire, et proposées au Parc concerné pour validation.

Les 4 Parcs fourniront une liste de contacts des personnes à mobiliser et des lieux de prise de vue à privilégier et les choix relatifs aux scènes (Lot 1 – Campagne photo) ou au scénario (Lot 2 – Vidéos) seront validés ensemble lors des points évoqués précédemment au c).

Le prestataire sera ensuite autonome pour l'organisation des journées sur le terrain. Le cas échéant, il fait son affaire de « recruter » et « défrayer » les figurants. Les figurants devront être représentatifs de la diversité de la société, en rapport également avec le thème exploité de l'image.

Dans le respect du droit à l'image, le photographe veillera à obtenir le consentement des personnes photographiées.

### **e) Livrables attendus**

Pour le Lot 1 – Campagne photo :

Les livrables comprendront, a minima, le nombre de photo minimum indiqué pour l'ensemble des scènes listées en Annexe 1 (50). Dans la mesure du possible, un nombre supérieur de clichés par scène serait apprécié.

L'ensemble des photographies fournies :

- aura fait l'objet d'un traitement adapté (luminosité, couleur, ...);
- sera livré sur support numérique contenant les fichiers en haute résolution et dans des formats universels permettant leur utilisation aussi bien sur des supports numériques qu'imprimés. Les fichiers photos seront renommés par le prestataire en faisant mention de la scène, du lieu (commune et Parc concerné : PNRLF, PNRMA, PNRP, PNRML) et de la date de prise de vue (format MM/AAAA);
- sera composé de clichés en orientation « paysage » et « portrait » pour faciliter leur usage dans différents formats de mise en page.

Pour le Lot 2 – Vidéos :

Les vidéos seront livrées sur support numérique contenant les fichiers en haute résolution, dans des formats (de type 4K, full HD) permettant leur utilisation aussi bien sur le web qu'en projections publiques sur grand écran.

#### **f) Conditions de cession des droits d'utilisation (communes aux 2 lots)**

Les droits d'utilisation seront cédés pour la durée patrimoniale (à partir de la date de paiement de la facture) pour tous supports de communication des 4 Parcs (Livradois-Forez - chef de file, Millevaches-en-Limousin, Pilat et Monts d'Ardèche) et des partenaires du projet.

### **5. Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection des offres pour les 2 lots seront :

- 30 % : capacités professionnelles (notamment compétences, savoir-faire et sensibilité naturaliste, sur la base du book fourni),
- 30 % : capacités techniques (notamment moyens mis en œuvre, respect du calendrier, respect des livrables),
- 40 % : prix (note attribuée au critère prix = prix du moins disant/prix de l'offre à noter x coefficient de pondération).

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

### **6. Durée du marché**

Pour chaque lot, le contrat est conclu pour une durée de 1 année à réception de la lettre de notification.

### **7. Prix et variation dans les prix**

Le budget prévisionnel pour l'ensemble des 2 lots est de 23 000 € TTC.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais annexes. Les prix sont réputés fermes pour la durée totale du marché.

### **8. Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre valant règlement de consultation signée.

### **9. Montant de la prestation et délai d'exécution (à renseigner par l'entreprise)**

**Pour le Lot 1 – Campagne photo :**

- **Montant HT :**

- **Taux de TVA :**

- **Montant TTC :**

- **Délai d'exécution :**

**Pour le Lot 2 – Vidéos :**

- **Montant HT :**

- **Taux de TVA :**

- **Montant TTC :**

- **Délai d'exécution :**

#### **10. Délais de paiement et intérêts moratoires**

Pour chaque lot, le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante à remise des livrables.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

#### **11. Acomptes**

- Un premier acompte de 20 % sera versé au démarrage de la mission, après la tenue de la réunion de cadrage et sur présentation d'une facture
- Un second acompte de 30 % sera après la réalisation des premiers rendus et sur présentation d'une facture
- Le solde sera versé à la fin de la mission, à la remise de la totalité des livrables et sur présentation d'une facture.

#### **12. Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le **lundi 3 mars 2025 à 12h00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional Livradois-Forez ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

#### **13. Délai de validité de l'offre**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **14. Conflits d'intérêts**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique\*.

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

#### DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ un book numérique d'une dizaine de photos ou de quelques vidéos présentant des réalisations similaires au travail demandé (possibilité de lien vers un book personnel sur un site Internet),
- ✓ une présentation succincte décrivant la proposition du prestataire pour répondre à la commande (liste des scènes photographiées ou pistes de scénario, moyens mis en œuvre, calendrier d'intervention, détail des livrables, ...)
- ✓ une note sur les conditions de cession des droits d'utilisation,
- ✓ Le devis
- ✓ Le RIB

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Directeur  
du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-  
Forez

## ANNEXE 1 : CONTENU DÉTAILLÉ DU LOT 1 – CAMPAGNE PHOTO

Objectif : se doter de photographies pour disposer d'un fond iconographique leur permettant de mettre en lumière la myrtille sauvage du Massif central et ses enjeux.

Il s'agit donc de produire des images illustrant à la fois :

- les grands paysages de la myrtille sauvage sur chacun des 4 territoires de Parc ;
- la baie et son environnement proche au fil des saisons ;
- les savoir-faire en lien avec la cueillette et la transformation ;
- la filière et ses acteurs.

N°	Scènes souhaitées	Nb clichés minimum
<b>Les grands paysages de la myrtille</b>		
1	Les milieux de présence de la myrtille	8 (prévoir 2 milieux différents par PNR)
2	Panorama des landes à myrtilles avec en arrière-plan les jolis paysages de nos monts	4 (prévoir un panorama par PNR)
3	Animaux vivants dans la lande à myrtille (biodiversité sauvage : papillon, insecte, chevreuil, renard, lièvre, ...)	2 (PNR au choix)
4	Troupeaux (vaches ou brebis) pâturant les landes à callune-myrtille	1 avec des vaches et 1 avec des brebis (PNR au choix, sauf Monts d'Ardèche car pas de troupeaux pâturant sur les parcelles de myrtille sauvage)
5	Myrtille en fleurs dans la lande fleurie	1 (PNR au choix)
<b>La baie et son environnement proche au fil des saisons</b>		
6	Les différents stades de végétation de la myrtille sauvage : bourgeons, fleurs, fruits	3 (PNR au choix)
7	Comparaison myrtille sauvage et cultivée	1
8	La mosaïque de la lande à myrtille : autres plantes poussant aux côtés de la myrtille (callune, gentiane, ...)	1 (PNR au choix)
9	Impact du changement climatique : plants gelés/grêlés/secs ?	1 (PNR au choix et le cas échéant si la situation se présente)
10	Impact du ravageur <i>Drosophila suzukii</i> (baies piquées, qui coulent)	1, (PNR au choix et le cas échéant si la situation se présente)
<b>Les savoir-faire de la cueillette</b>		
11	Les mains bleues du cueilleur	1 (PNR au choix)
12	Les gestes de la cueillette	2 (PNR au choix)
13	Les outils de la cueillette (peignes, baquets, hottes)	4 (idéalement 1 par PNR car certains matériels varient d'un territoire à l'autre)
14	Le savoir-faire du tri	2 (PNR au choix)
15	Le conditionnement en barquettes	1 (PNR au choix)
<b>La filière et ses acteurs</b>		
16	L'implication d'agriculteurs, éleveurs/bergers en surveillance de troupeaux dans les landes à myrtille	1, (PNR au choix, sauf PNRMA car pas de pâturage sur les parcelles de myrtille sauvage)
17	Visages et regards de cueilleurs sur les parcelles	1 (PNR au choix)
18	Mise en avant de la diversité des acteurs (cueilleurs, éleveurs, élus), montrer les échanges (réunions, rencontre, chantiers participatifs ?)	1 (PNR au choix)
19	Travaux d'entretien d'une parcelle (reconquête : coupe de bois, taille de végétation)	1 (PNR au choix)
20	Transformateur / artisan (confiturier ou autre ?)	1 (PNR au choix)
21	Produit fini sur un point de vente (marché ou étal de magasin)	1 (PNR au choix)
22	Utilisation de la myrtille par un restaurateur	1 (PNR au choix)
23	Plats typiques (tarte, pachade, sirop, glace, confiture, ...)	2 (PNR au choix)
24	Enfant qui déguste une tarte à la myrtille et qui a la bouche et les mains toutes violettes	1
25	Fête de la myrtille (Méziilhac, Col du Béal) : exposants, participants, ambiance festive, collectif	6 (PNRLF et PNRMA)

Précision : dans le tableau ci-dessus, la mention « PNR au choix » implique qu'en fonction de la localisation du prestataire, et afin de limiter les frais de déplacement, le PNR le plus facile d'accès pourra être préféré, ce à condition que les photos ne soient pas trop « marquées » par le PNR en question et puissent rester représentatives du territoire Massif central en général. Un déplacement sur chaque Parc est néanmoins attendu (a minima pour les scènes 1, 2 et 13).

## ANNEXE 2 : CONTENU DÉTAILLÉ DU LOT 2 – VIDÉOS

Objectif : se doter d'une vidéo mettant en lumière la filière myrtille sauvage du Massif central aujourd'hui et traduisant notamment le fait que cette ressource se situe au carrefour de nombreux enjeux sur le territoire : maintien de pratiques pastorales et sylvicoles vertueuses, transmission des savoir-faire de cueillette et de transformation, diversification des fermes intéressante d'un point de vue économique, promotion de l'alimentation de qualité bonne pour la santé, préservation des paysages et de la biodiversité, valorisation des patrimoines, ... Bref, déguster de la myrtille sauvage, c'est déguster toute la montagne !

Le cahier des charges ci-dessous traduit les grands principes pensés par le commanditaire mais le prestataire est invité à être force de proposition dans sa réponse.

Il s'agit donc de produire une vidéo :

- A l'interface être la vidéo promotionnelle (marketing) et le documentaire (traditionnel)
- Sur le fond :
  - o Simple dans le propos, pédagogique, vulgarisée, pas techno,
  - o Qui fait la part belle à l'authenticité par des témoignages d'acteurs locaux impliqués,
  - o Qui raconte une histoire qui se transmet, une filière qui se structure,
  - o Qui soit moderne, en phase avec le dynamisme actuel de la filière, sans être dans la nostalgie de la grande époque de cueillette des années 50-60,
  - o Qui incite davantage à soutenir une filière et ceux qui en vivent plutôt qu'à aller cueillir soi-même.
- Sur la forme :
  - o Qui met en valeur les beaux paysages de la myrtille sauvage des 4 territoires de Parcs (Cf Annexe 1), dont les cueilleurs parlent avec émotion (la lumière, le silence, les odeurs, à l'heure de la cueillette à l'aube),
  - o Qui met en avant la dimension collective, festive, emblématique,
  - o Qui soit incarnée, cadrage dynamique,
  - o Qui n'abuse pas des images de drones, le cas échéant.
- Complémentaire du premier film déjà réalisé sur cette thématique : <https://www.youtube.com/watch?v=YBNiCoih4&t=3s>

Public cible : opérateurs de la filière et habitants de nos territoires.

Canaux de diffusion :

- numérique : réseau sociaux et sites internet des Parcs et de leurs partenaires,
- cinémas locaux : comme court-métrage avant la diffusion d'un film,
- comme support d'échange lors de réunion de présentation du projet à des élus, à des collègues, des classes,
- lors d'évènement (fêtes de la myrtille),
- via les canaux de diffusion propres au prestataire, le cas échéant et s'il le souhaite.

Format :

- 1 film court (5 minutes) + 1 film « très court » (30 secondes environ) extrait du précédent qui se suffit à lui-même pour les supports réseaux sociaux ;
- pour chacun : une version sous-titrée (pour un visionnage possible sans le son lors d'évènement par exemple)

La mission comprend la réalisation d'une vidéo, le prestataire doit donc prévoir :

- travail préparatoire (correction/adaptation du synopsis proposé en interne par le Parc, planning, ...)
- choix et fourniture de l'illustration sonore (musiques, bruitages, ...) des différentes vidéos ;
- organisation des séances de tournages en fonction de la météo et des disponibilités des différents intervenants, en lien avec les référents techniques des 4 Parcs ;
- la réalisation des prises de vues, interviews et des prises de son ;
- montage, conformément au synopsis ;
- prise en compte des remarques du maître d'ouvrage aux différentes phases de validation ;
- finalisation des vidéos.